

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de suffrage exprimés : 19  
Nombre de membres absents : 8  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0 (ne représente pas un suffrage exprimé)

Présents : Guy MARTINET, Delphine SERVANT, Michel DOUARD, Pascal GALAMAND, Hélène BELIN, Gilbert CHAVAS, Guillaume CHRISTOPHLE, Nathalie JOURNOUD, Gérard MAHINC, Dominique BENEY, Bérandgère BONY (*arrivée à la 2<sup>ème</sup> délibération*) Grégoire COTE, Laurence PERRIN, Guillaume RIBEIRO, Maria BENHABROU.

Absents : Matthias JOURNOUD, Sandrine ROUSSET, Anne-Marie SANCHEZ.

Excusé(e)s : Solange SORON.

Excusé(e)s donnant pouvoir : Marie-Claude CIZERON (pouvoir Nathalie JOURNOUD), Marie-Cécile De SANTA (pouvoir Dominique BENEY), Marc LECONTE (pouvoir Guy MARTINET), Stéphane GALAMAND (pouvoir Maria BENHABROU).

Secrétaire élue : Nathalie JOURNOUD.

Date de convocation : Vendredi 5 avril 2024.

Date d'affichage de la liste des délibérations : Mercredi 17 avril 2024.

### Délibération n°20240410-02

#### **Objet** : Compte rendu des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation d'attributions

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire pour la durée de la mandature. Lors de chaque réunion du Conseil municipal, le Maire doit rendre compte des décisions prises au titre de sa délégation d'attributions.

Vu :

- l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- la délibération N°20200527-03 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire,
- la liste des décisions, annexée à la présente délibération,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PREND ACTE** des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Nathalie JOURNOUD**  
Secrétaire de séance

**Guy MARTINET**  
Maire de LOIRE-SUR-RHÔNE

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.